

Commission de Recours Amiable du 19 mai 2022

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Pour la **CGT**, nous nous réunissons aujourd'hui pour une commission quelque peu atypique quant aux dossiers qui nous sont présentés.

En effet, le nombre de dossiers rejetés revenant du CRRMP (Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles) n'a jamais été aussi important.

Le SPRP (Service des Pensions et Risques Professionnels de La Rochelle) exposera en séance une réflexion sur la pertinence de présenter les dossiers à cette commission compte-tenu du fait que même s'il s'agit d'un passage obligatoire, cette commission n'a pas de compétence pour revenir sur un avis du CRRMP. Si de prime à bord la **CGT** était encline à une simplification de la présentation de ces dossiers, l'analyse de la salve de dossiers qui nous sont présentés aujourd'hui oriente radicalement à opposer notre position.

En effet, nous avons constaté que sur de nombreux dossiers soumis à l'avis du CRRMP, ne figure pas les avis motivés de la médecine de prévention.

Pour la **CGT**, loin d'être accessoires, ces avis permettent de préciser un contexte, de mettre en lumière l'environnement de travail et les raisons qui motivent la demande de reconnaissance de la maladie à caractère professionnelle par le médecin du travail. La **CGT** ne pense pas que les dossiers soient présentés à la va vite, mais nous dénonçons des envois de dossiers que nous considérons de facto incomplets et qui ne permettent pas au CRRMP d'émettre un avis en toute connaissance de cause.

C'est pourquoi, la **CGT** demande qu'il soit vérifié que tous dossiers soumis pour avis au CRRMP soient systématiquement accompagnés de l'avis motivé de la médecine de prévention.

Concernant les décisions prises par la caisse à l'issue de cette commission, la **CGT** a dénoncé auprès de Madame la Présidente de la CCP des décisions particulièrement choquantes.

Choquantes car les membres de cette commission ont tous à cœur d'étudier et d'œuvrer à la fois en toute humanité et dans le respect des textes qui régissent l'administration. Nous consacrons du temps pour étudier les dossiers qui nous sont soumis. Nous travaillons pour présenter nos meilleurs argumentaires. Nous débattons puis nous émettons un avis. Et pourtant la caisse balaie d'un simple revers de main des avis qui ne lui conviennent pas sans même nous l'expliquer.

Alors Madame la Présidente, la **CGT** vous demande si tout ceci est une farce ou est-ce un espace de travail dans lequel l'investissement de tous à encore du sens ?

La **CGT** vous remercie de votre attention.

